Rwanda : le TPIR demande la libération de l'avocat américain Peter Erlinder

@rib News, 16/06/2010 â€“ Source AFPLe Tribunal pÃ©nal international pour le Rwanda (TPIR) a demandÃ©, sur conseil de l'ONU, "la libÃ©ration immÃ©diate" de l'avocat amÃ©ricain Peter Erlinder, dÃ©tenu depuis fin mai Ã Kigali oÃ¹ il est poursuivi pour nÃ©gation du gÃ©nocide des Tutsi en 1994, a-t-on appris mercredi.Me Erlinder, arrÃªtÃ© le 28 mai, dÃ©fend au TPIR le major Aloys Ntabakuze, condamnÃ© Ã la perpÃ©tuitÃ© en premiÃ¨re instance et qui attend son procÃ¨s en appel.
Le tribunal affirme qu'en dÃ©pit des assurances donnÃ©es par le Procureur gÃ©nÃ©ral du Rwanda Martin Ngoga, il est apparu que l'avocat Ã©tait poursuivi en partie pour ses dÃ©clarations dans le cadre du procÃ¨s de Ntabakuze."Le Bureau des Affaires juridiques (de l'ONU) a conseillÃ© au TPIR de faire valoir l'immunitÃ© pour le professeur Erlinder sans dÃ©lai et de demander en consÃ©quence sa libÃ©ration immÃ©diate", Ã©crit le greffier du tribunal, Adama Dieng, dans une note verbale adressÃ©e mardi Ã la ministre rwandaise des Affaires Ã©trangÃ¨res Louise Mushikiwabo."Le TPIR, par la prÃ©sente, notifie aux autoritÃ©s rwandaises que le professeur Erlinder a droit Ã l'immunitÃ© et demande, ainsi, sa libÃ©ration immÃ©diate", Ã©c M. Dieng.Les avocats plaidant devant le TPIR jouissent de l'immunitÃ© dans l'accomplissement de leur mission au tribunal international.Me Erlinder Ã©tait arrivÃ© dans la capitale rwandaise pour dÃ©fendre l'opposante Victoire Ingabire, elle-mÃªme accusÃ©e de nier le gÃ©nocide des Tutsi.Un juge du tribunal de grande instance de Gasabo, Ã Kigali, a rejetÃ© le 7 juin sa demande de libÃ©ration provisoire, une dÃ©cision dont le TPIR a obtenu copie.Selon la note verbale du tribunal international, "la poursuite (au Rwanda) a fait des rÃ©fÃ©rences spÃ©cifiques Ã des mots et dÃ©clarations du professeur Erlinder dans son dossier au TPIR".InterrogÃ©, le Procureur gÃ©nÃ©ral du Rwanda Martin Ngoga a attribuÃ© cela Ã une erreu du juge."La rÃ©fÃ©rence par le juge Ã©tait une erreur qui n'a rien Ã voir avec la substance du contenu des publications pour lesquelles Erlinder est poursuivi", a dit M. Ngoga."Nous informerons prochainement le greffier du TPIR pour une meilleure comprÃ©hension et pour Ã©viter des conclusions hÃ¢tives", a-t-il ajoutÃ©.